



Animaux d'élevage troupeaux

Agent d'élevage ovin



Témoignage



Quelle est votre formation et en quoi consiste votre métier ?

Après un BEPA et un Bac Pro CGEA (Conduite et gestion des entreprises agricoles), je travaille depuis 7 ans dans une exploitation de polyculture-élevage dans l'Aube. Je m'occupe d'un troupeau de 1 800 brebis avec leurs agneaux et les béliers reproducteurs. Mon travail consiste à les alimenter, surveiller les agnelages, poser les boucles d'identification, faire les vaccins, apporter la paille...

Pourquoi vous êtes-vous dirigé vers la production ovine ?

J'ai découvert cette production en stage et je l'ai tout de suite appréciée. Les moutons sont des animaux faciles à manipuler et c'est un travail très varié avec la bergerie en hiver et une partie du troupeau dans les parcs, en été. Le plus de cette production sont les horaires réguliers. Je suis de permanence un week-end sur trois, en alternance avec une autre salariée et le chef d'exploitation.

Quelles sont les qualités requises pour exercer ce métier ?

Il faut aimer travailler au contact des animaux et avoir une bonne forme physique pour manipuler les moutons. Les pointes de travail sont les périodes d'agnelage mais la plus belle récompense est de voir naître les agneaux.



Christophe MASSON

Agent d'élevage ovin dans l'Aube

Formation

- **CAPA** Production agricole ou Utilisation des matériels, spécialité Productions animales
- **CS** Conduite d'un élevage ovin
- **Bac pro** Conduite et gestion de l'exploitation agricole, Système à dominante élevage
- **BTS** Productions Animales ou Analyse et Conduite d'Exploitation Agricole

Activités

L'agent d'élevage ovin surveille et conduit le troupeau :

- Il conduit le troupeau au pâturage avec ou sans l'aide d'un chien. Il apprécie l'abondance de l'herbe et la surface nécessaire à l'alimentation. Il distribue les rations alimentaires et fabrique éventuellement les aliments complémentaires au sein de l'exploitation.
- Il pèse les agneaux en cas de contrôle de performances.
- Il trie les agneaux et les brebis.
- Il tond les animaux ou assiste le tondeur.
- Il observe l'état général et le comportement du troupeau. Il le manipule pour détecter et traiter les maladies.
- Il effectue les interventions liées à la prévention et au maintien de l'état de santé et du bien être des animaux (taille des onglons, traitements antiparasitaires...).
- Il participe aux activités de reproduction (assister aux agnelages et veiller à leur bon déroulement, donner les premiers soins aux agneaux ...).

Selon l'exploitation, l'agent d'élevage ovin peut de manière secondaire intervenir dans l'entretien des locaux, la conduite et l'utilisation de matériel et la production de fourrages :

- Il entretient les clôtures et les aires de stockage des aliments. Il peut être amené à poser et enlever les clôtures mobiles manuellement ou à l'aide d'un engin motorisé.
- Il cure la bergerie et épand le fumier.
- Il conduit des engins agricoles dont il assure la maintenance courante.
- Il peut réaliser certains travaux des champs liés à la récolte et aux ensilages.

L'agent d'élevage ovin peut être amené à lire les boucles électroniques et à participer au suivi informatique du troupeau. Sur les exploitations laitières, il réalise les travaux relatifs à la traite des brebis (utilisation et entretien du matériel et de la salle de traite, soins spécifiques aux animaux).





Animaux d'élevage troupeaux

Agent d'élevage ovin

Conditions d'exercice

L'agent d'élevage ovin exerce sur une exploitation ovine spécialisée ou non. Il est alors plus ou moins polyvalent suivant la taille et les caractéristiques de l'exploitation. Il exerce sous l'autorité directe de l'éleveur, pour le compte d'un service

de remplacement ou sur une exploitation de lycée agricole ou de site expérimental. Ses activités peuvent se dérouler à mi-temps ou à temps plein en fonction du nombre de brebis. Il peut être amené à travailler avec un chien de troupeau.



Compétences et qualités

L'agent d'élevage ovin dispose de connaissances sur le développement et le comportement de l'animal. Il maîtrise son état sanitaire et sait ainsi détecter d'éventuelles maladies. Il est capable de manipuler les animaux avec calme et douceur. Surtout, il possède de bonnes capaci-

tés d'observation (état de santé des animaux ...) et d'organisation. Il est capable de conduire du matériel agricole et de s'adapter aux évolutions techniques.

Perspectives d'évolution

- L'agent d'élevage ovin, avec une formation diplômante de type BTS et licence, peut également choisir de devenir **technicien ovin**. Il peut également choisir de s'installer comme **chef d'exploitation**.

Pour en savoir +

CONSULTER

- la fiche ROME n° n° A1410 du Pôle emploi www.pole-emploi.fr
- le site www.reconquete-ovine.fr
- le site www.jedeviensberger.com

CONTACTER

- la Fédération nationale ovine www.nosbrebis.fr ou 01 40 04 51 31

